

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL

N° 2025-138

OBJET :

Culture – Projet du Chemin des
Abbayes

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 octobre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Reyvroz, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHER.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 8 octobre 2025

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERNET Josette, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHER Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAZ Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....26
pour :.....26
contre :.....00
abstention :....00

Procurations ont été données :

- par M. MUFFAT Jean-François à M. BERGER Jean-François,
- par Mme LEFANT Myriam à ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth,
- par M. TOURNIER Henri-Victor à Mme TRABICHER Yannick.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente fait part aux membres du conseil communautaire du projet de Chemin des Abbayes, projet Inter-Espace Valléen inscrit au programme interrégional 2021-2027. Il s'agit d'un projet transfrontalier visant à mettre en valeur le patrimoine culturel de quatre abbayes :

- l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune en Suisse,
- l'abbaye d'Abondance,
- l'abbaye d'Aulps,
- l'abbaye de Sixt.

Ce projet a pour objectif de développer un itinéraire pédestre reliant ces sites emblématiques, tout en offrant aux visiteurs des expériences culturelles et patrimoniales enrichissantes.

Le périmètre du projet concerne trois intercommunalités françaises — la Communauté de Communes du Pays d'Évian et de la Vallée d'Abondance (CCPEVA), la Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC), et la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) — ainsi que le canton du Valais en Suisse.

Afin de mener à bien ce projet, la réalisation d'une étude de faisabilité est nécessaire. Le coût estimatif de cette étude s'élève à 24 000 € TTC.

La CCPEVA, en tant que chef de file, assurera le portage financier de l'étude et sollicitera un soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif Montagne Été-Hiver, à hauteur d'une aide représentant 50 % du montant.

Une convention de partenariat sera établie entre les trois collectivités françaises Espace Valléen. La CCMG et la CCHC participeront au cofinancement, à parts égales entre les trois intercommunalités concernées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- approuve le projet de Chemin des Abbayes tel que présenté,
- approuve le cofinancement de l'étude de faisabilité, à parts égales entre les 3 intercommunalités concernées,
- charge Madame la Présidente à signer la convention de partenariat et l'ensemble des documents afférents au projet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :